

COMMUNIQUÉ

Réforme des diplômes des métiers d'art : un passage en force inacceptable

Le ministère de l'Éducation nationale s'apprête à engager une **réforme d'ampleur des diplômes et des formations des métiers d'art** (bac pro artisanat et métiers d'art, brevets des métiers d'art) sans aucun dialogue social, sans concertation avec les personnels ni prise en compte des réalités du terrain. Dans le dos des personnels et des familles, à moins de deux semaines de la fin d'année scolaire, il tente de supprimer en catimini un **an de formation** aux élèves et de leur imposer le fiasco du **parcours différencié en terminale bac pro. Jamais le ministère n'aurait osé procéder d'une telle manière si cette réforme n'avait pas concerné la voie professionnelle !**

Ce choix politique **purement comptable et idéologique** va frapper **90 établissements, 22 spécialités et options** et concerner près de **10 000 élèves**. Il s'agit là d'une nouvelle attaque frontale contre la qualité de la formation des jeunes se destinant aux métiers d'art et de l'artisanat. Cette réforme s'appuie sur un rapport caché qui prétend vouloir rendre la filière plus lisible mais répond avant tout « aux besoins de compétences » de certains employeurs de maisons de luxe tout en développant les parcours en apprentissage. Elle compromet l'avenir et l'insertion professionnelle des jeunes, orchestre une déprofessionnalisation des filières d'art tout en fragilisant des filières exigeantes, notamment les CAP, pourtant garantes d'un savoir-faire reconnu mondialement.

En s'attaquant à ces filières, le ministère se place **en totale contradiction avec la communication gouvernementale** qui prétend valoriser l'artisanat, la filière d'exception, le « Made in France ». Une fois encore, les discours ne résistent pas à la réalité !

Le SNUEP-FSU **dénonce avec force** cette réforme précipitée, idéologique et destructrice. Il **s'oppose fermement** à ce projet et exige **le maintien d'une formation exigeante, ambitieuse et complète** pour les jeunes qui font le choix des métiers d'art. Il demande que le rapport de l'inspection générale de juillet 2024 sur cette filière soit rendu public et que de réelles discussions soient engagées sur l'ensemble des problématiques (parcours, référentiels de certification, grille horaire, PFMP...). L'urgence n'est pas de mise, les projets de décret et d'arrêtés doivent être retirés de l'ordre du jour de la Commission Spécialisée des lycées du 25 juin et du Conseil Supérieur de l'Éducation programmé le 3 juillet.

Le SNUEP-FSU défendra partout une voie professionnelle publique de qualité au service de la jeunesse.

Déterminés à gagner, défendre et proposer

